



COMMUNE
de
MÉZIÈRES (FR)

Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 avril 2018

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°13 du 30 mars 2018, l'envoi d'une convocation «tout-ménage», l'affichage au pilier public de chaque village et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Jean-Claude Raemy, syndic.

Membres du Conseil communal : Daniel Droux, Eric Girardin, Paul Majcherczyk, Monique Morel, Jean-Marc Oberson, Silvio Keller

Scrutateurs : Sylvie Menoud et Gérard Volery

Présents/tes : 43 citoyennes et citoyens à 19h30 à l'Auberge du Pèlerin à Berlens.

Majorité : La majorité est de 22.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2017 *(il ne sera pas lu. Il pourra être consulté au pilier public, sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.)*
2. Comptes 2017
 - 2.1. Fonctionnement
 - 2.2. Investissements
 - 2.3. Rapport de la Commission financière
 - 2.4. Approbation des comptes de fonctionnement 2017
 - 2.5. Approbation des comptes d'investissements 2017
3. Modification du budget d'investissements 2018
 - 3.1. Pose de collecteurs sous le chemin piétonnier
 - 3.2. Connexion du réseau d'eau de Mézières dans le réservoir de la Pâla
4. Nomination d'un membre à la Commission financière
5. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois et approbation des statuts *(les statuts ne seront pas lus. Ils pourront être consultés au secrétariat communal ainsi que sur le site internet.)*
6. Adoption du nouveau règlement scolaire suite à la fusion des Cercles scolaires de Billens-Hennens, Mézières et Romont *(le règlement ne sera pas lu. Il pourra être consulté au secrétariat communal ainsi que sur le site internet.)*
7. Explication et proposition concernant le salage des trottoirs
8. Divers

À 19h30, M. Jean-Claude Raemy, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue la présence du bureau MGI, qui donnera des informations concernant le point 3.2 du tractanda. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

Après lecture de l'ordre du jour, il demande si celui-ci appelle des questions. Cela n'est pas le cas, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 décembre 2017

Le procès-verbal a été affiché aux piliers publics, mis en ligne sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté à la majorité avec 2 abstentions

M. le Syndic remercie la secrétaire.

2. Comptes 2017

2.1. Fonctionnement

La parole est donnée à M. Eric Girardin. Il passe en revue tous les chapitres des comptes de fonctionnement, les commente et explique les principales variations.

	COMPTES 2017		BUDGET 2017	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION	303'187.90	46'998.30	275'573.00	32'800.00
Excédent de charges		256'189.60		242'773.00
ORDRE PUBLIC	52'105.80	31'067.55	54'376.95	28'000.00
Excédent de charges		21'038.25		26'676.95
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'089'844.20	6'406.55	1'113'690.70	5'000.00
Excédent de charges		1'083'437.65		1'108'690.70
CULTE, CULTURE, LOISIRS	70'654.95	8'326.10	88'365.10	22'000.00
Excédent de charges		62'328.85		66'365.10
SANTÉ	380'597.15	9'601.20	402'819.15	5'000.00
Excédent de charges		370'995.95		397'819.15
AFFAIRES SOCIALES	484'971.95	88'449.10	491'382.95	48'400.00
Excédent de charges		396'522.85		442'982.95
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	217'222.40	26'675.25	205'728.00	26'000.00
Excédent de charges		190'547.15		179'728.00
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	469'597.05	439'580.15	465'343.80	452'940.00
Excédent de charges		30'016.90		12'403.80
ÉCONOMIE	7'735.95	3'619.00	5'220.00	2'500.00
Excédent de charges		4'116.95		2'720.00
FINANCES ET IMPÔTS	1'152'012.03	3'657'324.15	339'137.50	2'861'809.50
Excédent de produits	2'505'312.12		2'522'672.00	
Récapitulation				
Excédent de revenu	90'117.97		42'812.35	

Administration

Une augmentation essentiellement due à l'augmentation des salaires et des charges sociales du personnel, puisqu'il y a eu le changement de secrétaire et ainsi un salaire supplémentaire pendant 2 ou 3 mois pour assurer la transition, des traitements supplémentaires du Conseil communal et la

migration de toute l'infrastructure métier de l'administration communale vers un nouveau prestataire suite à l'arrêt de Communet.

Ordre public

4'000.- de dépense en moins que ce qui était budgétisé pour les pompiers et le CSPI, essentiellement prévus pour le camion-échelle qui est en fin de vie. Il aurait fallu en louer un en cas de besoin.

Enseignement et formation

Principalement des charges liées avec une diminution de 12'000.- pour le cycle scolaire obligatoire, mais une augmentation de 5'000.- pour les écoles spécialisées. Enfin, 4'000.- de moins pour l'office cantonal de la formation professionnelle.

Culte, culture, loisirs

Pas de commentaire.

Santé

Les charges liées sont en diminution de 25'500.-. Par contre, le service dentaire scolaire a occasionné 6'000.- de plus par rapport à ce qui était budgétisé.

Affaires sociales

Une augmentation de 15'000.- pour l'accueil extra-scolaire, suite à l'engagement de personnel. Et une augmentation de 6'500.- au niveau des repas.

Par contre, nous avons reçu pour 18'000.- de subventions de l'Office Fédéral des Assurances Sociales. Subventions que nous recevrons encore l'an prochain, mais plus à partir de 2020.

Transports et communications

Les grosses différences sont 9'000.- de plus pour l'entretien hivernal et 4'000.- de plus pour l'entretien courant des routes.

Protection et aménagement de l'environnement

• **Approvisionnement en eau**

Pas de commentaire.

• **Protection et évacuation des eaux**

Pas de commentaire.

• **Ordures ménagères**

Introduction de la taxe au poids : location des bennes pour 6'000.- supplémentaires. Par contre, 8'000.- de moins sur l'élimination des sacs poubelles et 2'200.- sur l'élimination des encombrants.

Mais 13'000.- pour l'assainissement de la décharge du Tremblex.

• **Plan d'aménagement**

16'000.- supplémentaires non budgétés.

Économie

Pas de commentaire.

Finances et impôts

Des rentrées plus importantes que prévues, à savoir :

437'000.- de rentrées fiscales des exercices précédents (impôts sur les personnes physiques qui ont été encaissés en plus que ce qui avait été estimé par le service des contributions).

75'000.- sur les gains immobiliers, 162'000.- sur les prestations en capital, 76'000.- sur les mutations, 33'000.- sur la contribution immobilière.

Mais nous avons un amortissement légal en plus de 24'000.- (amortissement obligatoire). Et 8'000.- de plus pour l'entretien du bâtiment communal.

Récapitulation

Cela nous amène à un excédent de produits de 90'117.97.-. En parallèle, nous avons fait un excédent supplémentaire de 761'000.- qui correspond à l'amortissement total du bâtiment communal. Economie à la clé pour l'année prochaine, plus de 50'000.-.

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée.

M. Christian Guillaume : On n'a plus le droit aux comptes détaillés comme précédemment ?

M. Eric Girardin : Vous les avez sur le site internet.

M. Guillaume : Ce n'est pas précisé dans la convocation. Je m'attendais à les recevoir ce soir. Et ça me pose un problème.

M. Denis Davet : Quand on recevait tous ces papiers, on a eu une remarque de citoyens lors d'une assemblée demandant de publier ces documents sur le site internet, ce qui a été fait.

M. Guillaume : Mais ce n'était pas marqué, c'est donc la validité de l'assemblée qui est remise en cause. Mais passons sur ce point. J'ai une autre question : concernant l'amortissement légal, c'est l'ensemble du bénéfice qui a été utilisé pour l'amortissement du bâtiment communal ?

M. Girardin : Oui, exactement. Ce n'est pas un amortissement bancaire, mais c'est un amortissement légal.

M. Guillaume : Ça va améliorer les capacités financières de la commune. Maintenant, la question est qu'avec des rentrées fiscales de 400'037'000 de plus pour les personnes physiques, quelles sont les projections pour les années suivantes? Comment, fiscalement, vous voyez la chose, parce que les citoyens peuvent aussi envisager demander une baisse d'impôt.

M. Girardin : Au niveau de la projection, la tendance est stable, voire légèrement à la hausse. Mais on n'a pas la possibilité d'avoir une vision des rentrées fiscales à 2 ou 3 ans.

M. Guillaume : Moi, ce qui me dérange, c'est qu'en fait, il y a un exercice plus qu'excellent, qu'on n'a jamais vu depuis 20 ans. On a amorti un boulet, parce que le bâtiment communal était un boulet. Mais qu'est-ce qu'on peut envisager pour les citoyens ?

M. Daniel Bard : il faut attendre pour voir. C'était une année extraordinaire.

M. Guillaume : Mais c'est une question à laquelle il faut vous attendre à nouveau pour l'année prochaine. Si l'exercice se reproduit comme ça, les citoyens devraient aussi voir quelque chose.

M. Girardin : Il faut expliquer la structure de ce bénéfice. Sur les 800'000.- de bénéfice, il y a 52% qui sont dus aux rentrées fiscales et 42% qui sont dus aux impôts spéciaux, donc tout ce qui est volatile. La moitié du bénéfice sont donc des recettes sur lesquelles on n'a absolument aucune prise. Et on a une dette encore importante. Le compte de l'Etat a été assaini seulement l'année passée et il faut un compte de trésorerie qui soit capable de payer les factures à la fin du mois. Et nous avons des investissements importants qui vont devoir être faits. Il faut donc pouvoir les assumer, sans devoir augmenter les impôts 2 ans après les avoir baissés.

M. Guillaume : Merci pour ces explications. Mais dorénavant, pensez à la fiscalité et non à la diminution de taxes.

M. le Syndic : On y pense mais il y a encore pas mal d'investissements à faire, notamment la route qui traverse Mézières et le chemin piétonnier de La Jambonnière en direction du village. Mais on prend note de la remarque.

2.2. Investissements

La parole est donnée à M. Eric Girardin pour le compte des investissements.

	COMPTES 2017		BUDGET 2017	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION			12'100.00	
ORDRE PUBLIC			37'000.00	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	153'182.75		155'000.00	
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	17'385.95	30'444.65	71'300.00	9'750.00
Excédent de produits	13'058.70			
Excédent de charges				61'550.00
FINANCES ET IMPÔTS				242'500.00
Récapitulation	170'568.70	30'444.65	275'400.00	252'250.00
Excédent de charges		140'124.05		23'150.00

Quelques éléments éparés à mentionner :

- **Transports et communications**

Réfection des routes communales : un report de 10'850.75

Assainissement des passages à niveau TPF : un report de 117'332.00

Achat de matériel pour l'édilité : 25'000.00

- **Protection et aménagement de l'environnement**

Charges : Plan des infrastructures : un report de 2'159.45

Escompte taxe de raccordement EU : 62.10

Frais pour le plan d'aménagement local : 15'164.40

Produits : Taxes de raccordements : 2'844.65

Taxes raccordement EU : 27'600.00

M. le Syndic demande si l'assemblée à des remarques.

Cédric Margueron : En ce qui concerne l'assainissement des passages à niveau, on entend qu'il y a un projet de déplacement des voies de chemin de fer. Est-ce que la commune peut, respectivement va demander à la confédération et aux TPF de qui se moque-t-ils ?

M. le Syndic : Nous avons eu une séance d'informations dernièrement, nous reprendrons ce sujet dans les divers et vous donnerons les indications nécessaires.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic donne la parole à la Commission financière et son Président, M. Denis Davet, pour son rapport.

2.3. Rapport de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie le 6 mars 2018 en vue de l'étude des comptes 2017. Sur la base des documents soumis à son examen par le Conseil communal, complétés par les informations de M. le Syndic, M. le Vice-Syndic et de M. Girardin, responsable des finances, ainsi que de Mme Bourqui, caissière communale, elle émet le présent rapport pour l'assemblée du 16 avril 2018.

1. Le compte de fonctionnement 2017 présente un excédent de produits de CHF 90'117.97, et cela, incluant un amortissement supplémentaire de CHF 761'468.35. Le total de charges se monte à CHF 4'227'929.38 et le total des produits à CHF 4'318'047.35.

2. Le compte d'investissement 2017 présente un excédent de charges de CHF 140'124'05 pour un total de charges de CHF 170'568.70 et un total de produits de CHF 30'444.65.

3. Commentaires : Lors des précédents rapports de la Commission financière sur les comptes 2015 et 2016, nous nous étonnions de l'ampleur du montant des produits inscrits dans le chapitre de l'impôt sur les exercices précédents et nous nous interrogeons sur l'évolution de ce montant pour les années futures. Pour 2017, ce montant s'élève à CHF 437'117.00, ce qui est très réjouissant pour le bouclage des comptes 2017. De plus, le résultat des produits de l'impôt sur les prestations en capital se monte lui à CHF 212'383.25.

Cet excellent résultat a permis des remboursements de dettes bancaires à moyen et long terme qui sont passées de CHF 3'413'047.95 en début d'année à 3'053'016.25 en fin d'exercice 2017. Le compte courant de l'Etat est lui à zéro en fin d'exercice 2017.

Malgré ce bon résultat 2017, il faut toutefois mentionner que l'endettement en lui-même reste lourd pour notre commune. De plus, il faut rester prudents, car les investissements au niveau du district sont importants et occasionneront de plus en plus de charges pour les communes. De même, les travaux indispensables sur le réseau d'eau entraîneront la nécessité de couvrir les réserves comptables du service des eaux inscrites au passif du bilan.

4. Conclusion : Suite à ce rapport, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2017 de la commune de Mézières. Elle remercie le Conseil communal ainsi que la Caissière communale pour la tenue de ces comptes.

2.4. Approbation des comptes de fonctionnement 2017

Il n'y a pas de question, on peut procéder au vote. M. le Syndic rappelle que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2017 sont acceptés à la majorité.

2.5. Approbation des comptes d'investissements 2017

Au vote à main levée, les comptes d'investissements 2017 sont acceptés à la majorité.

3. Modification du budget d'investissements 2018

3.1. Pose de collecteurs sous le chemin piétonnier

La parole est donnée à M. Daniel Droux, vice-syndic.

La commune a pour politique, pour l'évacuation des eaux, de mettre en séparatif un tronçon à chaque fois que c'est possible. Là, on fait le chemin piétonnier et il y a des canalisations en-dessous, alors on met en unitaire dans ce secteur-là. On y va par tronçon. Plutôt que d'investir des millions et casser des routes, on profite des travaux de route pour le faire petit à petit.

Les 52'000.- se composent de travaux de génie civil pour 32'000.-, prestations d'ingénieur pour 8'000.-, prestations de géomètre pour 5'000.-, divers émoluments et taxes pour 3'000.-, ce qui fait 52'000.-.

Le chemin piétonnier étant celui prévu entre le Colorado et la fromagerie.

Il n'y a pas de question.

3.2. Connexion du réseau d'eau de Mézières dans le réservoir de la Pâla

La parole est donnée à M. Daniel Droux, Vice-Syndic.

Notre réservoir est insalubre au regard du SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) et nous avons des problèmes de pression au haut du village de Mézières. Le projet étant très technique, nous avons invité le bureau MGI qui va nous présenter le projet par les personnes de MM Jean Imfeld et Miki Perroud.

M. Imfeld explique tout d'abord que ce projet est une partie du PIEP (plan des infrastructures d'eau potable) et ce qui sera expliqué ce soir est l'étape 2018.

M. Perroud, ingénieur, explique les différents problèmes actuels rencontrés sur le réseau d'eau potable. Tout d'abord, un problème de pression statique dans les zones hautes du village, peu de pression au niveau du robinet. Une vingtaine d'habitation sont avec une pression en dessous de 2,5 bars. Il y a également des problèmes au niveau de la défense incendie avec des débits au niveau des bornes hydrantes qui sont trop faibles. 8 hydrantes sur 38 sont avec des débits de 200 à 300 litres, ce qui est trop bas. Sur le réseau de Berlens, on n'a pas de souci, il est roulant.

Le projet 2018 consiste en 5 étapes pour régler ces problèmes :

- 1- Créer une connexion dans le réservoir de la Pâla, le réservoir de Romont
- 2- Poser un réducteur de pression dans la zone basse du village pour une pression entre 3 et 10 bars
- 3- Créer une défense incendie virtuelle dans le réservoir de la croisée pour garantir que le réservoir soit plein en cas de besoin
- 4- Démontez le réservoir actuel
- 5- Poser un réducteur de pression dans les habitations qui n'en sont pas encore pourvus.

Coûts des travaux TTC :	1-	204'000.00
	2-	75'000.00
	3-	7'000.00
	4-	32'000.00
	5-	<u>32'000.00</u>

Montant total TTC : 350'000.00

Sur ce montant-là, on pourra déduire des subventions de l'ECAB d'environ 40'000.00.

On a transmis le dossier au SAgri puisqu'un peu plus de 10% de la consommation d'eau correspond à la consommation agricole. De ce fait, ils doivent se prononcer sur d'éventuels subsides.

M. le Syndic remercie M. Perroud et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

M. Gérard Volery : Les différents réservoirs se trouvent où ?

M. Miki Perroud : Le réservoir de La Pâla se trouve à côté de celui de la commune à Mézières. Et celui de la croisée d'Oron se trouve aux croisées de Sâles.

M. Emmanuel Baechler : Il n'y a pas assez de pression en haut et vous allez en remettre entre 3 et 7 en bas ?

M. P. : En fait, on crée 2 étages de pressions. Pour la zone haute, on gagnera 2 bars, ce qui permettra aux habitations qui ont actuellement 1 bar de pression d'arriver à 3, ce qui est conforme. Le problème, c'est que si on ne réduit pas pour la zone basse, on arrivera à 20 bars et c'est ce qu'on ne veut pas. Et les pompiers veulent une pression maximale de 12 bars. On veut la réduire de 4 à 10 bars.

E. B. : Et pour 32'000.- de réducteurs, cela représente combien de maisons et appartements?

M. Daniel Droux : On ne sait pas trop, entre 50 et 100 environ. Il y aura probablement aussi des compteurs d'eau à changer.

M. P. : C'est un montant qui est compté large.

M. Denis Davet : L'eau de Romont et l'eau de Mézières, elle vient de la même place à l'origine ?

M. P. : On ne va pas changer l'approvisionnement en eau. L'eau vient de Charmey ou Grandvillard.

M. le Syndic précise encore que les 32'000.- prévus pour démolir le réservoir seront peut-être plutôt utilisés pour le transformer comme local d'édilité supplémentaire. Il y a des études en train de se faire.

Il n'y a pas d'autre question. La parole est donnée à M. Davet, Président de la Commission Financière pour son rapport.

Le 19 mars 2018, la Commission Financière a examiné la proposition du Conseil communal de réaliser la pose de collecteurs EU/EC sous le chemin piétonnier (route de Vuisternens) pour un montant de 52'000.-. Elle a également examiné la proposition du Conseil communal de réaliser la connexion du réseau d'eau de Mézières au réservoir de la Pâla pour un montant de 297'500.-.

Suite aux explications reçues, la Commission financière émet un préavis favorable pour la réalisation de ces travaux.

Au vote à main levée, la pose de collecteurs sous le chemin piétonnier est acceptée à la majorité.

Au vote à main levée, la connexion du réseau d'eau de Mézières dans le réservoir de la Pâla est acceptée à la majorité.

4. Nomination d'un membre à la commission financière

Suite à la démission de M. Guérin qui va quitter la commune et après plusieurs recherches, la Commune vous propose M. Emmanuel Baechler. Y a-t-il d'autres propositions ? Non, M. le Syndic passe au vote.

Au vote à main levée, la nomination de M. Baechler comme membre de la commission financière est acceptée à la majorité.

5. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois et approbation des statuts

Concernant ce point, le Syndic lit quelques articles et donne quelques explications.

Ça ne va pas nous coûter plus cher, même un peu moins. Le Président de cette association est notre préfet M. Schorderet. Ça a déjà été accepté par l'assemblée des délégués, mais par principe, on doit soumettre cette adhésion à l'assemblée communale pour approbation en vue de l'entériner.

Il n'y a pas de question, M. le Syndic passe au vote.

Au vote à main levée, l'adhésion à la nouvelle association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeoise est acceptée à la majorité.

6. Adoption du nouveau règlement scolaire suite à la fusion des Cercles scolaires de Billens-Hennens, Mézières et Romont

La parole est donnée à M. Paul Majcherczyk.

La nouvelle loi scolaire de 2014 apporte plusieurs modifications au niveau de la fonctionnalité de l'école. Tout d'abord, un cercle scolaire doit avoir au minimum 8 classes. À Mézières, on n'arrive qu'à 5 classes. C'est pourquoi nous avons fusionné avec Romont et Billens-Hennens pour former un nouveau cercle scolaire, qui entrera en vigueur à la rentrée de cette année.

Deuxième aspect, notre règlement datant de 2005, il n'est plus à jour. Puisque la fusion était déjà faite, un groupe de travail a été constitué et un nouveau règlement a été établi, règlement qui a déjà été approuvé par les trois Conseils communaux.

Le changement majeur, c'est l'abolition des commissions scolaires, mais l'introduction d'un conseil des parents. Le responsable d'établissement s'occupera de l'engagement du personnel et de la distribution des classes. Le conseil des parents aura un rôle consultatif pour tous les aspects non scolaires, comme les camps de ski ou camps verts. Il y aura 2 parents de Mézières, 2 de Billens et 5 de Romont.

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

M. Denis Davet : Les représentants sont élus?

P. M. : Les parents doivent avoir des enfants scolarisés pendant au moins 3 ans à l'école primaire. Au mois de mai-juin, un courrier sera adressé à tous les parents éligibles. Ensuite, les parents intéressés nous renverront leur candidature. Et s'il y a plus de 2 personnes, le règlement prévoit un tirage au sort.

M. le Syndic ajoute encore que concernant la nouvelle école, le Conseil est invité lundi prochain à une séance d'information. Mais pour l'instant, il n'y a rien qui se passe.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic passe au vote.

Au vote à main levée, le nouveau règlement scolaire suite à la fusion des cercles scolaires de Billens-Hennens, Mézières et Romont est accepté à la majorité avec 1 abstention

7. Explication et proposition concernant le salage des trottoirs

M. le Syndic informe qu'il y a eu une réclamation cet hiver.

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

M. Keller précise que cette réclamation contenait des articles de loi. Nous avons demandé conseil au service juridique des ponts et chaussées. Les lois sont assez floues, mais renvoient à l'appréciation de la Commune.

On ne sale pas les trottoirs, car nous n'avons pas de saleuse et que ça ferait beaucoup de frais supplémentaires : 6'000.- pour la saleuse, puis il faut compter encore le sel et les heures de l'employé. Le Conseil n'est pas pour. Et le Conseil National étudie de savoir si on doit continuer à saler les villages.

M. le Syndic ajoute que le trottoir de la route cantonale est un gros problème, car on sale les trottoirs et droit après, l'Etat passe avec le chasse-neige et remet tout dessus. C'est le même problème au niveau du village.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Baechler : Si on veut faire saler les trottoirs, ce ne sera pas fait avant la fin de matinée. Etant seul pour faire la neige, ce ne sera pas possible, à moins de prendre quelqu'un d'autre en plus.

M. Denis Davet : Pour une réclamation, ce n'est pas nécessaire. Quand j'avais les routes et qu'on les salait, il y avait aussi des réclamations.

**Au vote à main levée, le salage des trottoirs est refusé à la majorité,
partie contraire 2 voix et 4 abstentions**

8. Divers

Quelques informations sont données aux citoyens :

- **L'antenne prévue au Colorado**

M. le Syndic : le projet est annulé.

- **La TVA concernant la taxe au poids.**

M. Silvio Keller : Il y a eu une demande personnelle de 2 citoyens pour connaître les raisons d'une taxe aussi haute à Mézières. Nous avons expliqué que nous étions dans une année de transition. Par contre, nous sommes soumis à la TVA sur le poste des déchets depuis cette année. Nous avons décidé que le montant de la taxe resterait inchangé, mais que la TVA serait incluse.

- **Projet de nouvelle ligne de chemin de fer TPF**

M. le Syndic : il y a eu une séance avec le syndicat de la Prâli à laquelle ont participé la commune et la paroisse, séance qui s'est très bien déroulée. Les paysans sont contre cette solution. Cette ligne partagerait la Prâli en deux. Les TPF ont reçu l'ordre de l'office fédéral des transports d'étudier et de présenter un avant-projet pour la fin de cette année. Le gain de temps serait de 2 minutes sur Romont depuis Vuisternens et de 4 minutes depuis Bulle. Avec toutes les oppositions qu'il y aura, ce sera extrêmement compliqué et repoussera le projet au plus tôt dans 10 ans.

M. Daniel Droux : la commune soutient les agriculteurs qui s'y opposent, car c'est quand même un gaspillage de terrain. Le trajet Broc fabrique - Bulle - Romont est de 37 minutes et ils veulent gagner 7 minutes sur l'ensemble du trajet. La Prâli, c'est 2 minutes, ils vont rater des minutes par-ci par-là. Le coût utilité serait intéressant pour la confédération. Il y a un paquet de 11 milliards qui est prévu au niveau fédéral. C'est consultable sur internet sur «aménagement suisse 2035». Il y a les explications de tous les projets dont ferait partie la Prâli.

- **Cabane forestière**

M. le Syndic : Un projet est à l'étude et nous espérons vous le présenter à la prochaine assemblée.

- **Route cantonale**

M. le Syndic : L'Etat va poser le tapis phono absorbant. Mais on va devoir passer à la caisse, car les arrêts de bus et les passages piétons sont à notre charge. Les travaux débiteront fin mai-début juin, droit après Vuisternens. Et ils poseront ce goudron certainement un dimanche et ce sera 24 heures sans rouler sur la route cantonale.

La parole est donnée aux citoyens.

M. Cédric Margueron : Concernant le chemin piétonnier, on l'a voté au budget l'année passée et vous avez dit qu'il sera réalisé l'année prochaine. Qu'est-ce qui fait qu'il ne sera pas démarré cette année?

M. Daniel Droux : ce sera démarré cette année.

Jean-Marie Uldry : Au niveau du PAL, on en est par où ?

Mme Monique Morel : il y a encore un recours pour lequel on attend la décision du tribunal cantonal. C'est ce qui bloque le PAL actuellement. On nous avait promis une décision fin mars. Mais on est toujours en attente.

Et dans le cadre du plan directeur cantonal, on a envoyé nos remarques et nos souhaits pour l'extension des zones à bâtir futures, remarques qui n'ont pas été acceptées. On va faire recours pour avoir un entretien avec les autorités cantonales.

Mme Keller : Il y a beaucoup de chiens à Berlens qui se promènent sans laisse et qui font leurs besoins dans les propriétés privées. Je ne voudrais pas trouver ce que font les chiens dans la salade qu'on mange. Les chiens sont des porteurs de bactérie. Et je n'en veux pas dans mon jardin.

M. Paul Majcherczyk : il y a le même problème à l'école.

M. le Syndic : On a déjà fait plusieurs courriers aux propriétaires de chiens. Mais si vous voyez régulièrement un chien entièrement détaché, on peut appeler le responsable, M. Menoud. On va étudier la chose au conseil, voir si on veut renvoyer à nouveau une circulaire.

M. Christian Guillaume : Concernant le revêtement phono absorbant, il y a un revêtement qui est posé et c'est tout, aucune amélioration qui est envisagée, réflexion?

M. le Syndic : Non, ils vont gratter et mettre ce goudron. Par contre, on a des passages piétons qui vont changer. C'est-à-dire celui de la boulangerie qui va être un peu déplacé et le feu clignotant enlevé. Celui qui est en face de la maison L'Homme sera monté en face de Colorado. Le 50km/h sera mis depuis la villa Guillet et chez Bernard Golliard. Par contre, il n'y aura plus de ligne blanche au milieu de la route, parce que parait-il, les gens font beaucoup plus attention et qu'il y a moins d'accidents.

M. Christian Guillaume : J'ai encore une remarque sur les radars, c'est bien. Par contre, celui que j'ai vu à l'entrée du village de Berlens, moi j'avais plus de permis tous les jours parce qu'il détectait 200 mètres avant.

M. le Syndic : En effet, il prend très tôt.

Mme Maradan : Il y a un panneau 50km/h qui a été enlevé. Maintenant, quand on vient de Romont et qu'on veut aller direction Berlens, on tourne à gauche à la route avant la boulangerie, on peut faire tout le village au 60 km/h parce qu'il n'y a pas de panneau 50 km/h.

M. Silvio Keller : La loi considère que comme on est dans le bâti, on est dans le 50 km/h puisqu'on n'est plus sur la route cantonale. Mais comme l'a dit M. le Syndic, prochainement, le canton va changer ces panneaux, suite à une demande qu'on a faite au niveau du conseil. Le panneau du 50 km/h sera descendu de la boulangerie jusqu'à la pré-sélection de la route de débord et le 60 km/h qui est actuellement jusqu'au Colorado sera déplacé à la fromagerie.

M. le Syndic : Et tout près de chez Jean-Marc Oberson, le passage piéton arrive directement dans la barrière du jardin. Là aussi, ce sera modifié.

M. Silvio Keller : Outre la modification, on va créer un trottoir. Ce sera le seul trottoir créé, les autres, c'est des chemins piétonniers.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic procède aux remerciements d'usage, tout le personnel de la commune pour le travail effectué, aux membres des diverses commissions, à la secrétaire et caissière ainsi qu'au Conseil communal pour l'excellente collaboration et en particulier les représentants du bureau MGI et du journal La Liberté, ainsi que les tenanciers du Café du Pèlerin pour la mise à disposition de la salle. Il souhaite encore un bel été aux citoyens et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 21h.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Corinne Pichonnat

Le Syndic

Jean-Claude Raemy